

Décision n°2024-02-Adhésion

Relative à l'adhésion au Réseau National des Collèges Doctoraux pour l'année 2025

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Considérant la volonté de l'établissement de renouveler son adhésion au Réseau National des Collèges Doctoraux,

Considérant que le Réseau National des Collèges Doctoraux constitue un réseau national regroupant tous les collèges doctoraux de France, organisant notamment diverses réunions et formations ayant un intérêt pour les écoles doctorales de l'établissement,

Considérant qu'un tel réseau est de nature à enrichir l'approche de l'encadrement et de la formation doctorale,

DÉCIDE

Article 1 :

Aix-Marseille Université adhère au Réseau National des Collèges Doctoraux pour l'année 2025.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation d'un montant de 500 €.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 octobre 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **04 NOV. 2024**

Transmis au Recteur le : **04 NOV. 2024**